



Nantes, le 30 juin 2017

Installation de l'Assemblée régionale mer et littoral pour une ambition maritime partagée

Annoncée au mois de mars dernier, la séance d'installation de l'Assemblée régionale Mer et Littoral, s'est déroulée ce vendredi 30 juin à l'Hôtel de Région avec près de 180 participants représentant toutes les facettes du monde maritime et littoral des Pays de la Loire : collectivités territoriales, Etat, activités économiques, enseignement, recherche et expertise, sports et loisirs, protection de la nature et culture. C'est une première sur le territoire des Pays de la Loire. Coprésidée par l'État et la Région, cette nouvelle Assemblée a pour mission de définir une ambition maritime partagée et de la traduire, dans le respect des compétences de chacun, en actions concrètes et coordonnées à chaque échelle d'intervention (façade, région, département...).

« Parce que la Mer est notre avenir, il y a nécessité pour notre territoire à construire une véritable stratégie partagée. L'enjeu est double : valoriser nos atouts et jouer collectif pour peser ensemble sur les décisions nationales et européennes. C'est pourquoi nous avons souhaité constituer cette Assemblée régionale, pour mutualiser les initiatives engagées par tous les acteurs et déployer une vision efficace et pérenne du développement maritime » rappelle Bruno Retailleau, président de la Région des Pays de la Loire.

Outil majeur permettant à la fois de coordonner les acteurs, d'ouvrir de nouvelles pistes d'action, et de partager davantage la culture maritime ligérienne, l'Assemblée régionale Mer et Littoral est un véritable réseau d'expertises diversifiées, point de départ de la construction d'une stratégie régionale qui se structurera autour de trois grands axes :

1. Développer, Innover : les défis de la croissance bleue.

De quelle manière innover à la fois en faveur des activités traditionnelles piliers de l'économie maritime (la pêche, le transport maritime, la construction navale et le nautisme, le tourisme, ...) et en faveur de l'émergence de nouvelles filières (énergies, biotechnologies marines, ...) ?

Chiffres et enjeux clés :

- **Une filière économique de premier plan : 31.200 emplois maritimes** au sens strict, de l'ordre de 50.000 en comptant les emplois induits.
- **Grand port maritime de Nantes – Saint-Nazaire, 1er port de la façade Atlantique française.** 25 MT dont 70% d'importation énergétique fossile.
- **La Pêche : 9% de la flotte et des effectifs nationaux**, 13% du tonnage débarqué, 16% de la valeur. Une diminution de la flotte et des effectifs d'un tiers en 10 ans. Un délicat équilibre entre réponse à la demande des consommateurs et préservation de la ressource.
- **Conchyliculture : 9% des ventes nationales.** Une activité très dépendante de la qualité des eaux côtières.
- **Navale : 7.000 emplois.** Un carnet de commande de paquebots plein jusqu'en 2026. Les bienfaits de la diversification, notamment vers les EMR.

- **Nautisme : 7.400 emplois.** Le groupe Bénéteau, leader mondial. La croissance retrouvée, de nouveaux champs d'innovation pour s'adapter aux nouvelles attentes de la clientèle.
- **EMR : Une longueur d'avance : les Pays de la Loire, 1er pôle industriel en France.** 1.000 MW installés en mer dans 5 ans = 12% de la consommation régionale : une contribution significative à l'objectif de transition énergétique.
- **Biotechnologies marines :** une filière émergente pleine de promesses pour l'alimentation et la pharmacie de demain. Des millions d'espèces vivantes à étudier. Autant de gisements de nouvelles molécules. **Déjà 150 chercheurs en Pays de la Loire et 60 entreprises (400 emplois)**

2. Protéger – sauvegarder : la protection et la mise en valeur de la mer et du littoral.

Comment protéger et mettre en valeur la mer et le littoral au regard de la fragilité des milieux naturels, des évolutions climatiques, de l'attractivité démographique et des conflits d'usage ?

Chiffres et enjeux clés :

- Une attractivité littorale tangible : **les deux départements littoraux concentrent près des 4/5 de la croissance démographique régionale annuelle.**
- **450 km de côtes** dont 215 km de plages.
- **Des écosystèmes rares** à préserver : 250.000 ha de zones humides. 200 espèces d'oiseaux nidifient dans la région, soit la moitié de l'avifaune française. 1/3 est menacé. 210 espèces végétales protégées dans la région dont 64 présentes sur le littoral, en particulier les milieux dunaires.
- **Xynthia :** la prise de conscience des risques de submersion et d'érosion.
- **un enjeu foncier** pour concilier croissance démographique et préservation des milieux naturels.
- **L'enjeu de la qualité de l'eau sur les bassins versants :** les huitres, sentinelles du bon état écologique des eaux littorales.

3. Sensibiliser - rayonner : la valorisation de notre identité maritime.

Si la mer est depuis toujours source d'émotion et de convivialité, comment valoriser davantage notre identité maritime à travers l'éducation et toutes les expressions culturelles, sportives, festives ?

Chiffres et enjeux clés :

- **Tourisme : une population littorale multipliée par 4 à la saison estivale.** 73% des lits touristiques de la région situés sur le littoral (hôtels et campings). Il nous faut donc conforter l'attractivité touristique par une offre de qualité tout en préservant notre patrimoine littoral.
- **Plaisance : 15 800 places dans 68 ports et mouillages de plaisance.** Comment déployer l'innovation pour répondre aux nouvelles attentes et pratiques ?
- **Manifestations culturelles et événements sportifs :** la mer est source de fascination, d'émotion, de convivialité.

Une stratégie partagée et coordonnée pour des premiers résultats à l'horizon 2018.

Articulés autour de ces 3 piliers, les travaux de l'Assemblée régionale Mer et littoral constitueront aussi une réponse aux objectifs de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) validée en février dernier et aux modalités de sa mise en œuvre qui s'appuient tant sur les prérogatives de l'État que sur les compétences des collectivités territoriales.

A l'échéance du 1^{er} semestre 2018, l'enjeu de la nouvelle Assemblée régionale mer et Littoral est donc double : il s'agit à la fois de **préparer la stratégie mer et littoral régionale** (qui constituera le volet maritime du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) et de **contribuer au document**

stratégique de façade (DSF), élaboré par l'État à l'échelle des espaces maritimes au droit des côtes des régions Pays de la Loire et Bretagne.

Enfin, l'Assemblée régionale à la volonté d'articuler les réflexions et initiatives pilotées aux différents échelons des Pays de la Loire telles que la démarche « les défis littoraux et maritimes en Loire Atlantique ». Pour ce faire, aux côtés de la direction interrégionale pour la mer (DIRM) Nord Atlantique - Manche Ouest qui assure un rôle d'interface sur ces questions pour l'État, la Région met en place une organisation simple et dédiée avec :

- la nomination de deux élus référents, vice-présidents du conseil régional : Christophe Priou, délégué à la pêche, la mer et le littoral et Sébastien Pilard, délégué à la croissance bleue et au développement international.
- la mobilisation de toutes directions concernées avec un correspondant - coordonnateur permanent.
- des appels à contributions grâce à une plate-forme collaborative <https://xco.paysdelaloire.fr/arml>
- et des prochaines séances de travail pour l'Assemblée régionale Mer et littoral.

CONTACTS PRESSE :

Région Pays de la Loire : **Nadia Hamnache** - nadia.hamnache@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16

SRCI : pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr – 02 40 41 20 90